



# Non, mais allô quoi !?

Pour augmenter encore la rentabilité de l'usine, la direction augmente notre exploitation : quasiment plus d'augmentation de salaire, aggravation des conditions de travail, postes surchargés, flexibilité accrue...

**Bien sûr, aucun d'entre nous ne peut être d'accord avec cela.**

Alors, pour essayer de nous faire accepter, la direction a choisi d'augmenter les pressions.

L'ambiance de caserne se généralise dans l'usine et les chefs devraient avoir le doigt sur la couture du pantalon, obéir au doigt et à l'œil, pour faire régner la discipline patronale.

**Dans tous les ateliers, les abus de pouvoir se multiplient et les sanctions sont nombreuses, souvent pour des motifs bidon, pour un oui ou pour un non.**

La discipline patronale c'est l'injustice généralisée ; la règle : l'ouvrier est responsable de tout ce qui ne tourne pas rond, en ayant au bout du compte toujours tort !

**Depuis un certain temps, les chefs ont pour consigne : « faire la chasse aux téléphones portables »...**

Un de nos camarades de travail a même reçu un avertissement écrit avec menaces de licenciement parce qu'il aurait regardé son téléphone 2 fois en 2 jours !

**Il nous faudra refuser collectivement ces atteintes aux libertés individuelles si nous ne voulons pas que le travail devienne un enfer...** Et il n'y a aucune raison d'accepter ces interdictions qui ne sont pas dans le règlement intérieur... car elles sont illégales !

**La direction veut-elle appliquer la Loi « El Khomri » avant l'heure ?**

Freinons les tentatives de la direction... et continuons à nous mobiliser contre la Loi Travail du gouvernement et des grosses entreprises comme Toyota qui tirent les ficelles derrière.

## Loi « Hollande - El Khomri », Jeudi 12 mai, la mobilisation continue !

A l'appel de la CGT, FO, Sud et des organisations de jeunesse : **grèves et manifestations jeudi 12 mai** pour exiger le retrait du projet de Loi qui nous ramènerait 100 ans en arrière !

**Valenciennes : manifestation 10H Place d'Armes**

**Lille : manifestation 14H30 Porte de Paris**

La CGT Toyota se joint à cet appel à la grève du 11 mai 21H au 13 mai 6H.

## TMMF condamné par la Cour d'Appel du TGI de Douai.

La Cour d'Appel de Douai s'est prononcée en faveur de la CGT Toyota et condamne Toyota à régulariser des rappels de salaires depuis janvier 2010.

Ceci concerne des centaines d'ouvriers en production et en maintenance, en CDI, CDD et intérim, qui travaillent encore chez TMMF ou qui y ont travaillé entre 2010 et aujourd'hui.

Le Tribunal condamne TMMF à majorer les nuits fériées de 75 % pour la totalité des heures travaillées durant les 24H du jour férié. Par exemple, pour la nuit du mercredi 4 mai 2016 au jeudi 5 mai de l'Ascension, TMMF devra majorer à 75 % les heures comprises entre minuit et 5H du matin. Ce que TMMF ne voulait pas appliquer. **Alors, demandez votre dû et tenez nous au courant.**

Remplissez le formulaire au dos de ce tract et remettez-le à un militant CGT qui se chargera de l'envoyer à TMMF, à notre avocat et à l'inspection du travail.



### Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)  
 Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)  
 J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)  
 Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)  
 Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)  
 Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)  
 Olivier FROMONT 06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)  
 Michaël DURUT 06 51 89 04 24 (Log. Eq. Jaune)  
 Salvatore ADDIS 06 63 01 59 08 (Log Eq Jaune)  
 Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq Jaune)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

ou par mail : [cgt.toyota@live.fr](mailto:cgt.toyota@live.fr)



Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Adresse mail : .....

Le .....

A l'attention de Monsieur Guillaume JACQUES  
Directeur des Ressources Humaines  
TMMF, ZI n°9, BP 16,  
59264 ONNAING

Monsieur le Directeur de TMMF,

J'ai pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'Appel de Douai du 29 avril 2016 concernant le paiement des majorations conventionnelles des heures travaillées de nuit les jours fériés. (Consultable sur [www.cgttoyota.fr](http://www.cgttoyota.fr))

Je vous demande de bien vouloir m'informer dans les meilleurs délais du montant que vous estimez me devoir, afin que je puisse vous donner mon accord pour régulariser au mieux ma situation depuis janvier 2010.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

Copies : Syndicat CGT Toyota  
Inspection du Travail  
Maître Kappopoulos, Avocat